

AVIS

(Conformément à l'article L1133-1
du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

**- Règlement relatif à l'octroi de sacs (25l) destinés à la collecte des déchets ménagers biodégradables ainsi qu'un rouleau de sacs bleus (60 l) destinés à la collecte des PMC pour les familles à revenus modestes - Exercice 2023
- Pour approbation**

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que le règlement susmentionné a été voté par le Conseil communal en date du 25 avril 2023.

La décision du Conseil communal peut être consultée par le public, au service Juridique de l'Administration communale, Espace du Cœur de Ville, 1, au 4^{ème} étage, à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 à 15 heures 30, à partir du 4 mai 2023.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 2 mai 2023.

Le Directeur général,



G. Lempereur



La Bourgmestre,



J. Chantry